

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation  
12/07/2016

L'an deux mil seize, le 19 juillet à 20h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Date d'affichage  
21 juillet 2016

Etaient présents : BERTOT Philippe, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MARRON, Stéphane, ROULLAND Pierrick,

Membres du Conseil

En exercice : 13

Présents : 8 Absents excusés : CRIQUET Anne, DESQUESNES Yves, HUSSENET Fabrice, MALOCHET Xavier, SCHIEFER Jocelyne

Votants : 8 Secrétaire de séance : LEMAGNEN Jean-Edmond

Monsieur le maire propose une minute de silence suite à l'attentat de Nice.

**2016-06-01 : COMPTEUR LINKY**

Monsieur le maire expose les doléances d'un habitant de la commune, souhaitant que le conseil municipal se positionne contre l'installation des compteurs LINKY sur la commune.

En parallèle, Monsieur le maire présente un courrier de l'association des Maires de France afin d'avoir une vision plus claire sur ce dossier. Ce courrier précise qu'il serait illégal de délibérer contre l'installation des compteurs LINKY.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas prendre de délibération contre l'installation des compteurs LINKY sur le territoire de la commune.

**BILAN REUNION DES MAIRES DES COMMUNES DU GRAND COTENTIN**

Monsieur le maire présente la synthèse de la réunion des maires relative au Grand Cotentin et la remet aux membres de l'assemblée.

Il faut retenir que le Grand Cotentin aura 5 compétences obligatoires et devra choisir parmi 3 compétences optionnelles parmi 7 compétences proposées.

**PRESENTATION DES BILANS DE LA CCDD : EAU – ASSAINISSEMENT – ORDURES MENAGERES**

Monsieur le maire présente les bilans des 3 compétences suivantes de la CCDD :

→EAU : perte réseau de 27.01 %

→ASSAINISSEMENT : gros écart de pourcentage entre les personnes raccordées en fonction des communes

→ORDURES MENAGERES :

- objectif à atteindre 186 kg/an/habitant contre 190 kg/an/habitant
- Equiper l'ensemble des foyers de container courant août 2016.

## 2016-06-02 : MAITRISE D'ŒUVRE : CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DU CHAPITEAU

Monsieur le maire expose la proposition de Stéphane WATRIN architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant le remplacement du chapiteau.

La proposition d'honoraires se chiffre à :

- ⇒ **Phase 1** : 470 € HT pour la mise au point du programme
- ⇒ **Phase 2** : 1 780 € HT pour l'élaboration de l'Avant-projet
- ⇒ **Soit 2 250 € HT pour les 2 premières phases du projet**

Si le Conseil valide le résultat de l'avant-projet alors les phases suivantes seront également approuvées :

- ⇒ **Phase 3** : 870 € HT pour les autorisation administratives
- ⇒ **Phase 4** : 2 595 € HT pour le projet / consultation des entreprises
- ⇒ **Phase 5** : 5,10 % HT du montant HT des travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents, valide les phases 1 et 2 du projet de l'architecte Stéphane WATRIN c'est-à-dire 2 250 € HT.

## 2016-06-03 : DEVIS VOIRIE

Monsieur le maire présente les devis suivant :

	Entreprise BOUGREL	Entreprise GTP - GAUMAIN
<b>Moulinetted- busage</b>	<b>930</b>	<b>1 923.20</b>
<b>Moulinette – regard</b>	<b>680</b>	<b>1 068 + 1 563.40</b>
<b>Haut de Baudienville</b>	<b>1 915</b>	<b>2 547.65</b>
<b>Bordures</b>		
<b>Bas de Baudienville</b>	<b>3 130</b>	<b>1 614.80</b>
<b>Le Petit Pré</b>	<b>330</b>	<b>443.72</b>
<b>Le Poutrel</b>	<b>3 560</b>	<b>4 837.68</b>
<b>Rue Vincent</b>	<b>2 200</b>	<b>3 225.53</b>
<b>Moulinette débernage</b>	<b>840</b>	<b>2 816.80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 585 € HT</b>	<b>20 040.78 € HT</b>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents retient le devis de l'entreprise BOUGREL pour un montant de 13 585 € HT.

## 2016-06-04 : DEVIS BATIMENTS

Monsieur le maire adjoint présente les dossiers suivants :

⇒ Logement 12 Le Bourg : reprise du trottoir

Le devis de la SARL BERNARD, SARL HOCHET Pascal et SARL CAUVIN TP sont présentés avec des surfaces différentes. Il est décidé de limiter les travaux de réparation du trottoir en enrobé à proximité du logement 12 le bourg. La décision est reportée en attente de complément d'information des entreprises consultées.

⇒ Chauffage aux écoles : les travaux sont en cours

⇒ Réparation du coq de l'église prévue semaine 29 par l'entreprise SITALLE

⇒ Salle de bain du gîte 3 : les travaux sont terminés

⇒ Déplacement et acquisition d'un étage supplémentaire au columbarium

Le devis des entreprises REQUIER et GIOVANNON sont étudiés.

La proposition de l'entreprise GIOVANNON ne correspond pas à notre demande c'est donc l'entreprise REQUIER qui est retenue sans le module 3 pour un montant de 7 385 € HT.

#### **CREATION D'UN POSTE D'ATSEM A TEMPS PARTIEL**

La décision est reportée.

#### **2016-06-05 : AJUSTEMENT DU CALENDRIER D'ACCESSIBILITE**

Monsieur le maire-adjoint présente le courrier de la DDTM nous précisant que les travaux doivent être effectués de 2016 à 2018 et non de 2017 à 2019, pour que la demande de la commune soit acceptée sans justificatif d'une impossibilité technique ou financière.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette période.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

→ Ecole : -carrelage glissant dans le hall sera nettoyer avec la machine de la salle et un produit décapant.

- effectifs 153 élèves, il en faudrait 156 pour réouvrir une classe

→ Organisation Foire Saint-Michel le 24 septembre 2016 :  
Accord avec Thomas FRANCOISE pour la location de la tente.

→ Présentation du courrier de remerciements et des résultats d'Ambre SEMAINE aux Championnat de France de voltige équestre qui a obtenu une médaille de bronze.

→ Information du préavis de départ de Maryse LECOSTEY au 12 Le Bourg (logement des écoles)

#### **SIGNATURES**

Le Maire

Le Conseil Municipal